

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 16 avril 2026

Date de convocation :
13/04/2026

**L'an deux mil vingt-six
Le treize avril à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en
séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire**

Date d'affichage :
13/04/2026

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

**En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 01
Votants : 19**

**Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,
MONNERON Yann, BIRON Olivier, FOLLIOU Florine,
GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET
Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER
Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.**

Pouvoirs : 01

Absents excusés : MME ROBIN Myriam.

Absent : --

Madame Myriam ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Yann MONNERON
MME Cécilia CLERC a été élue secrétaire de séance.

**✓ BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES—
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Vu les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 approuvés par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2026 pour le budget général et les budgets annexes.

Vu les projets de budget primitif 2026.

Au Budget Communal 2026 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reprendre au budget primitif 2026, les résultats de l'année 2025 :

Report du déficit d'investissement - Investissement Dépenses 001	346 863,59€
Solde des RAR - Investissement Dépenses	329 088,00€
Excédent de fonctionnement capitalisé – Investissement Recette 1068	514 638,87€
Report de l'excédent de fonctionnement – Fonctionnement Recette 002	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées pour répondre à la question suivante **«Acceptez-vous oui ou non le report des résultats du budget général de 2026 ?**

Les membres du Conseil **approuve à l'unanimité (19 voix pour)** le report des résultats 2025 au BP 2026 du budget principal.

Au Budget Annexe Le Plessage 2026 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reprendre au budget primitif 2026, les résultats de l'année 2025 :

Report du déficit d'investissement - Investissement Dépenses 001	0,00 €
Excédent de fonctionnement – Fonctionnement Recette 002	95 867,42 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées pour répondre à la question suivante «**Acceptez-vous oui ou non le report des résultats du budget annexe Le Plessage de 2026?**»

Les membres du Conseil **approuve à l'unanimité (19 voix pour)** le report des résultats 2025 au BP 2026 du budget annexe Le Plessage.

Au Budget Annexe Le Petit Pointindoux 2026 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reprendre au budget primitif 2026, les résultats de l'année 2025 :

Report du déficit d'investissement - **Investissement Dépenses 001 0,00 €**
Report de l'excédent de fonctionnement – **Fonctionnement Recette 002 34 931,77 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées pour répondre à la question suivante «**Acceptez-vous oui ou non le report des résultats du budget annexe Le Petit Pointindoux de 2026 ?**»

Les membres du Conseil **approuve à l'unanimité (19 voix pour)** le report des résultats 2025 au BP 2026 du budget annexe Le Petit Pointindoux.

Au Budget Annexe Les Poirières 2026 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reprendre au budget primitif 2026, les résultats de l'année 2025 :

Report du déficit d'investissement - **Investissement Dépenses 001 56 896,78 €**
Report de l'excédent de fonctionnement – **Fonctionnement Recette 002 690 395,69 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à mains levées pour répondre à la question suivante «**Acceptez-vous oui ou non le report des résultats du budget annexe Les Poirières de 2026 ?**»

Les membres du Conseil **approuve à l'unanimité (19 voix pour)** le report des résultats 2025 au BP 2026 du budget annexe Les Poirières.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHAU

Le Secrétaire de séance,
Cécilia CLERC

